

Département de l'Yonne

Canton d'Avallon

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le lundi 29 juin 2026, à 17 heures, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du marché couvert à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

46 Conseillers communautaires titulaires présents : Angélo ARENA, François BARBANCE, Domin BENOIT, Stéphane BERTHELOT, Olivier BERTRAND, Alain BILLAUDEL, Thierry BILLOT, Camille BOÉRIO, Régis BOURGINE, Michel BRICAGE, Damien BRIZARD, Paule BUFFY, Christophe DARENNE, Gérard DELORME (arrivé à l'OJ n°4), Bernard DESCHAMPS, Odile DOZOLME, André DURUT, Alain GARNIER, Loïc GAUTHIER, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Jamilah HABSAOUI, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Roger HUARD, Jérôme HUCHARD, Didier IDES, Nicole JEDYNSKI, Laétitia LEVOY, Serge LUCY, Olivier MAGUET, Alain MARC, Bernard MASSOL, Florent MATHIEU, Nathalie MILLET, Franck MOINARD (parti à l'OJ n°13/1), Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD, Sonia PATOURET (partie à l'OJ n°4), Marc PAUTET, Christian PERDU, Emmanuel REGNAULT, François ROUX, Didier SEILLIER, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS et Paul-Hervé VINTROU.

22 Conseillers communautaires titulaires absents excusés en avant donné un pouvoir de vote : Laure AUDRY a donné pouvoir à Didier IDES, Ysoline BIERRY a donné pouvoir à Nathalie MILLET, Françoise CHORON a donné pouvoir à Émilie BALACÉ, Alain COMMARET a donné pouvoir à Jamilah HABSAOUI, Ludivine DELHOSTAL a donné pouvoir à Serge LUCY, Sylvie GUILLOU a donné pouvoir à Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Alain GUITTET a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Jordan HEITZMANN a donné pouvoir à Thierry BILLOT, Julien LANDRÉ a donné pouvoir à Didier RICHOUX, Jean-Claude LANDRIER a donné pouvoir à Franck MONOT, Françoise LAURENT a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Laétitia LEVOY, Patrice MENGONI a donné pouvoir à Brigitte CARNOY, Patrick MOREAU a donné pouvoir à Marc SALLÉ, Maryse OLIVIERI a donné pouvoir à Xavier LEBRETON, Sébastien PAUTRE a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Martial RENAULT a donné pouvoir à Florent MATHIEU, Philippe RUIZ a donné pouvoir à Lysiane MARECHAL, Céline SALMON a donné pouvoir à Loïc GAUTHIER, Sylvain SOLARO a donné pouvoir à Nicole JEDYNSKI, Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Dominique MILLIARD et Philippe VEYSSIÈRE a donné pouvoir à Paul-Hervé VINTROU.

1 Conseiller communautaire titulaire arrivé en cours de séance en avant donné un pouvoir de vote : Gérard DELORME a donné à Christian PERDU jusqu'à l'OJ n°3 inclus.

2 Conseillers communautaires titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Jean-Paul FILLION et Robert PUNGIER.

14 Conseillers communautaires titulaires présents avant un pouvoir de vote : Thierry BILLOT, Camille BOÉRIO, Bernard DESCHAMPS, Loïc GAUTHIER, Pascal GERMAIN, Jamilah HABSAOUI, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Didier IDES, Nicole JEDYNSKI, Laétitia LEVOY, Serge LUCY, Florent MATHIEU, Nathalie MILLET et Paul-Hervé VINTROU.

8 Conseillers communautaires suppléants présents avant un pouvoir de vote : Émilie BALACÉ, Brigitte CARNOY, Xavier LEBRETON, Dominique MILLIARD, Franck MONOT, Lysiane MARECHAL, Didier RICHOUX et Marc SALLÉ.

Date de la convocation	23 juin 2026
Conseillers titulaires en fonction	70
Conseillers titulaires présents	46
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	14
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	8

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2026-104

Objet : **Facturation au quadrimestre de la taxe de séjour**

Par la délibération 2024-79 du Conseil communautaire en date du 27 juin 2024, le Président rappelle que la grille tarifaire de la taxe de séjour a été modifiée à compter du 1^{er} janvier 2025. Afin d'apporter une plus grande souplesse dans la trésorerie de l'Office de Tourisme intercommunal du Grand Vézelay, il explique que le rythme des versements, actuellement au semestre, doit être modifié. Le Président propose au Conseil communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau communautaire, de délibérer pour :

- Fixer le rythme des versements au quadrimestre comme suit :
 - Le 1^{er} mai de l'année N, pour les taxes perçues du 1^{er} janvier au 30 avril de l'année N,
 - Le 1^{er} septembre de l'année N, pour les taxes perçues du 1^{er} mai au 31 août de l'année N,

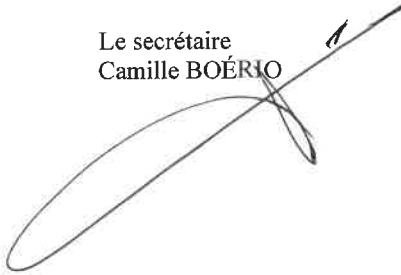
- Le 1^{er} janvier de l'année N+1, pour les taxes perçues du 1^{er} septembre au 31 décembre de l'année N,
 - Dire que les autres modalités de la délibération n°2024-79 restent inchangées,
- Et le cas échéant,
- Dire que ce nouveau rythme des reversements s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2027,
 - L'autoriser à accomplir et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **FIXE** le rythme des reversements au quadrimestre comme suit :
 - Le 1^{er} mai de l'année N, pour les taxes perçues du 1^{er} janvier au 30 avril de l'année N,
 - Le 1^{er} septembre de l'année N, pour les taxes perçues du 1^{er} mai au 31 août de l'année N,
 - Le 1^{er} janvier de l'année N+1, pour les taxes perçues du 1^{er} septembre au 31 décembre de l'année N,
- **DIT** que les autres modalités de la délibération n°2024-79 restent inchangées,
- **DIT** que ce nouveau rythme des reversements s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2027,
- **AUTORISE** le Président à accomplir et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Président,
Pascal GERMAIN

